

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

établie et mise en ligne conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **mardi 30 août 2022 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 13 - Pouvoirs : 03
Date de Convocation : 22/08/2022

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. RENOULEAUD Bruno et M. VIOLLET Geoffroy.

Absents excusés : Mme CHALONY Emmanuelle, M. ANGER Gérard et M. OCTEAU Stéphane qui ont donné pouvoir respectivement à Mme MORICE Élodie, M. BOITEL Dominique et M. SERVENT François ainsi que Mme TOBI Karine qui n'a pas donné de pouvoir

Secrétaire de séance : Mme BILLAUD Vanessa.

N° DÉLIBÉRATION	OBJET
D05_01 CM082022	CANTINE SCOLAIRE Détermination de la tarification - Année scolaire 2022-2023 <i>Vote à l'unanimité.</i>
D05_02 CM082022	GARDERIE PÉRISCOLAIRE Détermination de la tarification - Année scolaire 2022-2023 <i>Vote à l'unanimité.</i>
D05_03 CM082022	SEMIS : LOGEMENTS DE LA RUE DES ACACIAS Présentation du bilan et du compte de résultat 2021 ainsi que du rapport général du commissaire aux comptes de l'exercice <i>Vote à l'unanimité.</i>
D05_04 CM082022	FESTIVITÉS – TIR DU FEU D'ARTIFICE Modalités de report à l'automne <i>Vote à l'unanimité.</i>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,
François SERVENT.



La Secrétaire de séance,
Vanessa BILLAUD.

